

Direction des Affaires générales
Décision n°2022- 027

**LE PRÉSIDENT
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
CAMPUS CONDORCET**

Vu le décret N° 2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'établissement public Campus Condorcet modifiant le décret N°2017-1831 du 28 décembre 2017,

Vu la décision n°2022-16 modifiée relative à la mise en place d'une commission Consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels de l'EPCC ;

Vu la décision n°2022-18 modifiée relative aux prochaines élections professionnelles du CSAE du Campus Condorcet,

**ARRETE LA LISTE DES ORGANISATIONS SYNDICALES CANDIDATES
POUR LES ELECTIONS PROFESSIONNELLE SE DEROULANT DU 1^{er} au 8 DECEMBRE 2022**

1. ELECTION DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION

Intitulé de la liste	Nom du délégué de liste
UNSA Education	Mme Martine SAMAMA et M. André CRISTO
Sgen-CFDT	Mme Elsa NATHAN
Liste commune CGT-FERC-SUP, SNTRS-CGT,SUD-RECHERCHE EPST	Mme Isabelle CLAIR et M. Daniele FRANCO
FO ESR	M. Gilles BOURHIS

2. ELECTION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Intitulé de la liste	Nom du délégué de liste
UNSA Education	Mme Martine SAMAMA et M. André CRISTO
Sgen-CFDT	Mme Elsa NATHAN
Liste commune CGT-FERC-SUP, SNTRS-CGT, SUD-RECHERCHE EPST	Mme Isabelle CLAIR et M. Daniele FRANCO

Fait à Aubervilliers, le 24 octobre 2022

Pierre-Paul ZALIO
Président de l'EP Campus Condorcet

Par délégation
François TAVERNIER

Directeur Général

Affichée et publiée le 24/10/2022. Exécutoire le 24/10/2022

**Onze membres
pour un campus**

Centre national
de la recherche
scientifique

École des hautes
études en sciences
sociales

École nationale
des chartes

École Pratique
des Hautes Études

Fondation
maison des sciences
de l'homme

Institut national
d'études
démographiques

Université Paris 1
Panthéon - Sorbonne

Université
Sorbonne Nouvelle

Université Paris 8
Vincennes Saint-Denis

Université
Paris Nanterre

Université
Sorbonne Paris Nord